



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°BFC-2022-051

PUBLIÉ LE 2 MAI 2022



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction régionale
de l'économie, de l'emploi,
du travail et des solidarités
de Bourgogne-Franche-Comté

PREFECTURE DE LA REGION BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE

ARRETE n° 22112 BAG

Arrêté fixant la composition du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) et du Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST) de la région Bourgogne-Franche-Comté

**Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté,
Préfet de la Côte d'Or,**

VU les articles L. 4641-4 à L. 4641-6 du Code du Travail ;

VU les articles R. 4641-15 à R. 4641-22 du Code du Travail relatifs aux missions et à la composition du Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) et du Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST) ;

VU le décret n° 2021-1792 du 23 décembre 2021 relatif à la composition et au fonctionnement du Conseil d'Orientation des Conditions de Travail (COCT) et des comités régionaux ;

ARRETE

Article 1

Le Comité Régional d'Orientation des Conditions de Travail (CROCT) et le Comité Régional de Prévention et de Santé au Travail (CRPST) de la région Bourgogne-Franche-Comté sont composés comme suit :

➤ **Collège des administrations régionales de l'Etat**

- Monsieur le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités ou son représentant, membre du CROCT et du CRPST,

- Trois membres du Pôle Travail de la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités, membres du CROCT et du CRPST,

- Monsieur le Directeur général de l'agence régionale de santé ou son représentant, membre du CROCT,

- Monsieur le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement ou son représentant, membre du CROCT,

➤ **Collège des partenaires sociaux**

• **Confédération Générale du Travail (CGT) :**

- *Pas de désignation effectuée pour deux membres titulaires du CROCT et quatre membres suppléants,*

• **Confédération Française Démocratique du Travail (CFDT) :**

- Madame ROLLET Françoise – Membre suppléant du CROCT et du CRPST,

- *Pas de désignation effectuée pour deux membres titulaires du CROCT et trois membres suppléants,*

• **Force Ouvrière (FO) :**

- Monsieur OLIVE Christophe – Membre titulaire du CROCT et du CRPST,

- Monsieur VIENNET Arnaud – Membre titulaire du CROCT et membre suppléant du CRPST,

- Monsieur CARVALHO Serge – Membre suppléant du CROCT et du CRPST,

- Monsieur LAUREAU Franck – Membre suppléant du CROCT,

- *Pas de désignation effectuée pour deux membres suppléants du CROCT,*

• **Confédération Française des Travailleurs Chrétiens (CFTC) :**

- Madame DEAS Daphné – Membre titulaire du CROCT et du CRPST,

- Madame MEUGIN Marie-Noëlle – Membre suppléant du CROCT et du CRPST,

- Monsieur PERRUCHON Philippe – Membre suppléant du CROCT et du CRPST,

• **Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC):**

- Monsieur GAZON Christophe – Membre titulaire du CROCT et membre suppléant du CRPST,

- Monsieur CANTON Alain – Membre suppléant du CROCT et membre titulaire du CRPST,

- Monsieur INGRAO Joël – Membre suppléant du CROCT et du CRPST,

- Mouvement des Entreprises de France (MEDEF) :
 - Monsieur GARCIA Raphaël – Membre titulaire du CROCT et du CRPST,
 - Madame GUILLON Véronique – Membre titulaire du CROCT et du CRPST,
 - Monsieur ZOBARI Mansour – Membre titulaire du CROCT et du CRPST,
 - Monsieur MOREAU Pierre – Membre titulaire du CROCT,
 - Monsieur DALLA SERRA Lionel – Membre suppléant du CROCT et du CRPST,
 - Monsieur VENET Henri – Membre suppléant du CROCT et du CRPST,
 - Madame ROMER Loubna – Membre suppléant du CROCT et du CRPST,
 - Madame PRUNEVILLE Annie Caroline – Membre suppléant du CROCT et du CRPST,
 - *Pas de désignation effectuée pour quatre membres suppléants du CROCT,*
- Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :
 - Monsieur BERTEAU Ludovic – Membre titulaire du CROCT et du CRPST,
 - Monsieur THIEBAUT Christophe – Membre titulaire du CROCT et membre suppléant du CRPST,
 - Monsieur BASTIDE Emeric – Membre suppléant du CROCT,
 - Monsieur YGER Frédéric – Membre suppléant du CROCT,
 - *Pas de désignation effectuée pour deux membres suppléants du CROCT,*
- Union des Entreprises de Proximité (U2P) :
 - Monsieur BARD Yves – Membre titulaire du CROCT et du CRPST,
 - Madame Sonia MICHAUT – Membre suppléant du CROCT et du CRPST,
 - Monsieur Michel CROCHET – Membre suppléant du CROCT et du CRPST,
- Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles (FRSEA) et de la Coopération et du Crédit Agricoles :
 - Monsieur SALIN Jean-Yves – Membre titulaire du CROCT,
 - Monsieur LYAUTEY Philippe – Membre suppléant du CROCT,
 - Madame GRELLIER Camille – Membre suppléant du CROCT,

➤ **Collège des représentants d'organismes de sécurité sociale, d'expertise et de prévention**

- Monsieur LEBELLE Francis, Directeur de la Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail de Bourgogne-Franche-Comté (Carsat), ou son représentant – Membres du CROCT et du CRPST,
- Monsieur VALERA Jean-Pierre, Médecin du travail chef à la Mutualité Sociale Agricole (MSA) de Franche-Comté – Membre du CROCT et du CRPST,
- Monsieur MILLOT Pascal, Directeur de l'Organisme Professionnel de Prévention du Bâtiment et Travaux Publics (OPPBTP), ou son représentant – Membre du CROCT,
- Monsieur LOOS Aurélien, Directeur de l'Association Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), représenté par Madame KOTLYAR Sophie – Membre du CROCT,

➤ **Collège des personnalités qualifiées**

• **Au titre des personnes physiques**

- Madame MORGNY Cynthia, Directrice de l'Observatoire Régional de la Santé (ORS) – Membre du CROCT,
- Monsieur DROIN Nicolas, Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté – Membre du CROCT,
- Monsieur LE DEIST Pascal, Directeur général de l'Organisme pour la Prévention des risques professionnels et de la Santé Au Travail en Franche-Comté (OPSAT), désigné par l'organisme Prévention et Santé au Travail (PRESANSE) – Membre du CROCT,
- Madame FEUVRIER Bénilde, Médecin du travail à l'Organisme pour la Prévention des risques professionnels et de la Santé Au Travail en Franche-Comté (OPSAT) – Membre du CROCT,
- Madame COSTA Véronique, Médecin du travail à l'Association Interprofessionnelle de Santé au Travail de la Côte d'Or (AIST21) – Membre du CROCT,
- Monsieur DURAND Luc, Directeur du Service de Santé au Travail du BTP de Saône-et-Loire (SSTBTP71) – Membre du CROCT,
- Monsieur SAGOT Jean-Claude, Professeur des Universités, Université de Technologie de Belfort-Montbéliard – Membre du CROCT,
- *Pas de désignation de personne qualifiée effectuée par la Fédération des Entreprises du Spectacle vivant, de la musique, de l'Audiovisuel et du cinéma (FESAC),*

- Au titre des personnes morales

- L'Union Des Employeurs de l'économie Sociale (UDES), représentée par Monsieur JENTZER Serge – Membre du CROCT,

- L'Association de Gestion du Fonds pour l'Insertion Professionnelle des personnes Handicapées (AGEFIPH), représentée par Madame SEGAUD Anne-Marie – Membre du CROCT.

Article 2


L'arrêté de désignation du CROCT n° 17-198-BAG du 12 mai 2017 est abrogé.

Article 3

Le Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Dijon, le **28 AVR. 2022**

Le Préfet de la Région Bourgogne-Franche-Comté,



Fabien SUDRY